

20 - Appel à projets de solidarité internationale - Année 2014

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le dispositif d'appel à projets solidaires vise à **encourager et récompenser les associations bisontines souhaitant mener un projet de solidarité internationale** ayant un réel impact sur le terrain au Sud, ou souhaitant organiser une manifestation **d'éducation au développement durable et solidaire à Besançon**.

Mis en place en 2012 au sein de la Ville de Besançon, il a fait l'objet en 2013 d'une harmonisation de forme avec les programmes comparables existants au niveau de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs (date limite de dépôt, présentation du dossier, etc.). Ce rapprochement a permis de rendre ce dispositif plus lisible auprès des acteurs locaux de solidarité et de faciliter le dépôt des dossiers.

Sur le fond, chaque collectivité conserve sa liberté de fixer l'enveloppe prévue à cet effet et de mettre l'accent sur certains aspects en fonction de ses sensibilités et de ses compétences.

Concernant la Ville de Besançon, le budget alloué s'élève à **10 000 € par an**, à répartir entre les différents projets passés au crible des principaux critères suivants :

- la **cohérence avec les valeurs politiques de la Ville** : développement inclusif, éducation, jeunesse, environnement, valorisation du patrimoine, solidarité, qualité de la vie,...
- la **viabilité et la pérennité** du projet,
- la prise en compte de **l'égalité des genres** ¹,
- **l'ancrage local** notamment à travers l'existence d'un ou plusieurs partenaires locaux (pour les projets à l'étranger),
- la justification de **l'intérêt local**, au moyen d'actions **de sensibilisation sur le territoire bisontin**, et d'une réelle **réciprocité**,
- la capacité du porteur de projet à **mobiliser d'autres co-financeurs et/ou des partenariats**,
- l'inscription dans une véritable démarche de **développement durable** ².

«L'égalité des droits et des chances des hommes et des femmes doit être assurée» déclaration du Millénaire et Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), Sommet du Millénaire de septembre 2000 à l'ONU. Plusieurs objectifs du Millénaire concernent plus particulièrement l'égalité femmes/ hommes, dont l'objectif 2.3, l'objectif 3.4, l'objectif 5.7 (Assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, améliorer la santé maternelle).

La France est particulièrement attachée au respect et à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW- 1979). La France est actuellement dans un processus d'actualisation de sa stratégie Genre, en faveur d'une meilleure intégration de ce critère dans l'aide extérieure française, avec pour objectif d'ici 2017 d'atteindre 50 % des projets et programmes de l'aide française au développement comportant un objectif d'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes.

«Depuis *Notre avenir à tous*, rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (rapport Brundtland), le développement durable se définit comme «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs». Le développement durable se veut en effet un processus de développement qui concilie des exigences écologiques, économiques et sociales, qui soit économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. À ces trois piliers (écologique, économique, social), certains en ajoutent même un quatrième : la gouvernance. Ce terme de gouvernance désigne la participation de tous les acteurs de la société civile au processus de décision. Aussi le développement durable est-il indissociable de la mise en place d'une démocratie locale participative. De même, la référence à la dimension culturelle du développement durable apparaît de plus en plus dans les textes officiels : la diversité culturelle, mise en péril par la mondialisation, est une richesse à préserver et à enrichir» *Cité Unies France*.

L'exigence de ce cadrage doit permettre d'encourager les projets réellement efficaces et pérennes et d'éviter le financement de projets contre-productifs trop courants dans le secteur du développement. Notons que les porteurs de projets locaux peuvent **bénéficier des conseils et formations** en conduite de projets de solidarité internationale dispensés par le CERCOOP Franche-Comté. Cet appui, entièrement **gratuit**, est financé par le biais de l'Etat et des collectivités locales de la région ; il doit permettre aux acteurs d'améliorer la qualité de leurs projets.

Pour cette troisième édition, la Ville a reçu **11 dossiers de candidatures, dont 6 se verraient attribuer une subvention, pour un montant total de 9 300 €**. La Ville s'est appuyée sur l'expertise du CERCOOP Franche-Comté pour l'instruction technique.

Le tableau ci-après en dresse un bilan des décisions proposées.

| Appel à Projets Solidaires 2014 | | | | | | | | | | |
|---------------------------------|--|--------------|---|-----------------|-----------------|-------------------------|-------------------------|---------------|--------------------|---|
| N° | Association | Pays | Résumé du projet | PSI/ EADSI * | Budget total | Subvention solicitée | % du budget total | AVIS | Montant proposé | Commentaires |
| 1 | Palestine Amitié | Palestine | Réhabilitation de la source historique d'eau d'Arura en Cisjordanie | PSI | 60 695 € | 3 000 € | 5 % | favorable | 3 000 € | Dossier fourni et projet apparaissant pertinent, réaliste et pérenne. Thématique de l'eau en lien avec les sensibilités de la Ville. |
| 2 | ESSI (étudiants en santé pour une solidarité internationale) | Bénin | Prévention des maladies dans un orphelinat, réfection mobilier dans le dispensaire + conseils en gestion | PSI | 16 520 € | 500 € | 3 % | défavorable | | Action caritative s'apparentant à un chantier de jeunes à l'international plutôt qu'à un projet de développement. |
| 3 | Foyer socio-éducatif du lycée Victor Hugo | Maroc | Amélioration du mode de vie et du quotidien des enfants d'une école rurale au Maroc | PSI | 12 000 € | 900 € | 8 % | favorable | 900 € | Projet en réponse à une demande locale clairement identifiée. Volet éducation intéressant avec l'implication des lycéens. |
| 4 | RECIDEV | France | Education à la citoyenneté mondiale | EADSI | 9 425 € | 4 000 € | 42 % | favorable | 2 500 € | Action en réponse à un véritable enjeu de sensibilisation. |
| 5 | ACAB (association de la culture africaine de Besançon) | Libéria | Aide à l'équipement médical d'un dispensaire | PSI | 15 000 € | 3 000 € | 20 % | défavorable | | Dossier incomplet et budget déséquilibré. |
| 6 | Doubs Besançon Samogohiri | Burkina Faso | Développement durable à Samogohiri : équipement des infrastructures réalisées | PSI | 32 200 € | 2 000 € | 6 % | favorable | 1 000 € | Bonne connaissance du contexte et des besoins locaux. Fiabilité du porteur de projets bien connu des services. |
| 7 | Un Pont pour Un Puits | Burkina-Faso | Construction d'un forage et d'un potager au profit d'une école | PSI | 49 300 € | 2 000 € | 4 % | favorable | 1 000 € | Existence d'un ancrage local réel et projet apparemment viable. Une attention toute particulière sera apportée quant au caractère laïc du projet. |
| 8 | Scouts et Guides de France Besançon-Planoise | Laos | Travaux manuels pour améliorer les conditions de vie dans un village | PSI | 7 700 € | 600 € | 8 % | défavorable | | Projet s'apparentant davantage à une action caritative qu'à un projet de solidarité internationale. |
| 9 | Kanchenjunga | Népal | Aide à une école himalayenne | PSI | 2 920 € | 900 € | 31 % | favorable | 900 € | Projet répondant à un enjeu important d'hygiène et santé dans une école. Une vigilance doit être apportée à la formation à l'hygiène. |
| 10 | OIKOCREDIT | France | Epargne solidaire pour une solidarité internationale rurale | EADSI | 12 000 € | 300 € | 3 % | non recevable | | Projet pertinent et réalisable. Porteur de projet compétent. Mais le siège de l'antenne se trouve en dehors de Besançon. |
| 11 | ASTROLABE | France | Projet artistique franco-sénégalais : Nouvelles d'Elles «ou et comment vont les femmes dans la société moderne» | EADSI | 41 280 € | 2 000 € | 5 % | défavorable | | Projet de création artistique plutôt que de solidarité internationale. La dimension de sensibilisation est peu développée et structurée. |
| | | | | | TOTAL | 19 200 € | | TOTAL | 9 300 € | |

*PSI : Projet de solidarité internationale

EADSI : Education au développement et à la solidarité internationale

En cas d'accord, la dépense sera imputée au chapitre 65.048/6574.005023 CS 00290.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution des subventions suivantes :

- 3 000 € à l'association Palestine-Amitié ;
- 2 500 € à l'association RéCiDeV ;
- 1 000 € à l'association Doubs-Besançon-Samogohiri ;
- 1 000 € à l'association Un Pont Pour un Puits ;
- 900 € au Foyer socio-éducatif du Lycée Victor Hugo ;
- 900 € à l'association Kanchenjunga.

«M. Pascal BONNET : Je suis un peu interrogatif sur les choix du jury. On m'a dit que certains projets avaient été rejetés parce qu'ils étaient dans le caritatif et que ce n'était pas l'objectif, on était dans la solidarité. Aussi j'aimerais qu'on m'explique un petit peu car je ne vois pas bien la différence. Je n'ai pas d'a priori ni pour ni contre Victor Hugo ou les scouts ou qui que ce soit mais ce que propose le foyer socio-éducatif de Victor Hugo, ce que proposent les étudiants en santé et ce que proposent les scouts ça me semble assez proche. Alors il y en a un qui a été pris qui est solidaire, les autres qui n'ont pas été pris parce qu'ils sont caritatifs. Je voudrais qu'on m'explique un peu plus parce que ça me paraît difficile de voter en l'état.

M. LE MAIRE : C'est la commission qui a analysé cela. A priori on fait confiance à la commission qui s'est prononcée favorablement à l'unanimité.

Mme Solange JOLY : Ce sont des dossiers d'appel à projets avec des critères, justement c'est très intéressant parce que ça a été fait sur un plan régional avec aussi des spécificités par commune. Il se trouve qu'à Besançon nous sommes vraiment dans l'action internationale et la coopération, pas dans l'humanitaire. Il se trouve que certains dossiers étaient beaucoup plus dans l'humanitaire, donc on leur a proposé de les accompagner et d'ailleurs dans les réponses qui seront faites, si le Conseil Municipal valide, ce sera justement de les accompagner pour mieux appréhender leur projet quand ils partent comme ça. Donc c'est plus dans du pédagogique parce qu'il est plus intéressant pour eux par la suite de le faire d'une manière plus coopérative qu'humanitaire, en tout cas quand ils s'adressent à nous.

M. Pascal BONNET : L'amélioration du mode de vie et du quotidien des enfants dans une école rurale c'est de la coopération, la prévention des maladies dans un orphelinat et les travaux manuels pour améliorer les conditions de vie dans un village c'est caritatif. J'avoue que je ne comprends pas.

Mme Solange JOLY : Ce n'est pas dans l'objet mais c'est dans le fait de la coopération entre le pays où vous êtes. Les dossiers que nous avons étudiés là, on voit bien qu'il n'y a pas de travail commun. Il faut que ce soit dans l'intérêt, c'est-à-dire il faut que ce soit le pays qui demande et qui travaille sur place et pas uniquement nous qui proposons des choses. C'est un travail vraiment commun avec le pays ...

M. LE MAIRE : Il ne s'agit pas d'aller là-bas et d'apporter quelque chose, il s'agit de mettre en place un projet commun ...

Mme Solange JOLY : C'est vraiment de la coopération entre les deux et justement c'est très intéressant parce que même si ça a été refusé là, on va proposer de les accompagner pour travailler différemment dans leur projet.

M. LE MAIRE : En fait ce n'est pas d'apporter le poisson, c'est d'apporter la ligne et le fil et d'expliquer comment on pêche le poisson, pour reprendre une image qui est souvent donnée. C'est un proverbe chinois ça ? Peut-être ! Quels sont ceux qui s'opposent ? Il n'y en a pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 14».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme POISSENOT, Mme MAILLOT, Mme JOLY et M. STAHL n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.